



Le 27 février 2012

Tél : 01 48 10 86 29
Fax : 01 48 10 86 26

Monsieur Matthieu BONDUELLE
Syndicat de la Magistrature
12-14 rue Charles Fourier
75013 Paris

Monsieur

J'ai pris connaissance de votre lettre du 24 janvier et des documents qui l'accompagnaient. Je ne peux pas répondre en détail à toutes vos propositions. Sachez cependant que je soutiens la plupart d'entre elles, comme vous l'a peut-être précisé Clarisse Taron qui avait reçu ma camarade Isabelle Bonnet à votre congrès de novembre dernier, car je ne pouvais m'y rendre.

Je souhaite tout d'abord vous dire que je n'ai pas d'avis tranché sur le versant institutionnel de vos revendications (formation des magistrats, CSM, statuts...) car mon action politique vise à changer révolutionnairement les structures de la société et de l'État.

Aujourd'hui, il me semble que les magistrats sont pris dans une contradiction : d'un côté l'indépendance théorique des juges et de la justice, et de l'autre la réalité d'un corps de fonctionnaires soumis à une hiérarchie étatique. Les rétributions exceptionnelles et autres primes jouant le rôle de fil à la patte, quand ce ne sont pas les médailles que les puissants distribuent.

Je pense que si les travailleurs parvenaient par leurs luttes à contrôler l'économie et l'État, ils instaureraient un contrôle d'en bas sur ceux qui exercent des fonctions publiques, comme les juges ou la police. Sous le contrôle des travailleurs, les fonctionnaires, même ceux qui exercent les plus hautes responsabilités, devraient être payés au salaire d'un travailleur qualifié, tels qu'avait commencé à le faire la Commune de Paris. C'est ainsi que la justice pourrait être indépendante des classes riches et du pouvoir de l'argent.

Dans vos revendications, deux grands thèmes me tiennent particulièrement à cœur.

D'une part je suis indignée par le durcissement constant des lois pénales. Ces dernières années elles ont été modifiées au fil des calculs électoraux de la droite, toute à sa concurrence avec l'extrême-droite. Et comme vous l'avez certainement noté, le PS ne parle pas de défaire ce qu'a fait Sarkozy. Les garde-à-vues et la détention provisoire, quand elles sont utilisées uniquement comme moyen de pression, me révoltent. Tout comme les peines de prison conçues comme seule réponse à la délinquance. Comme si les vols, le trafic de drogue ou la dérive de certains jeunes n'avaient pas de causes sociales.

Le manque de structures psychiatriques adaptées aux problèmes des détenus, tout comme les conditions dans lesquelles on les fait travailler – et pour quel salaire dérisoire ! – sont indignes. Le fait que les mineurs soient de plus en plus jugés comme s'ils étaient des adultes en dit long sur la barbarie de cette société. Ce constat à lui seul appelle bien plus que des réformes, mais une véritable révolution dans le domaine judiciaire, comme dans bien d'autres.

D'autre part je suis particulièrement sensible à tout ce qui limite ou remet en cause les droits des travailleurs. La fermeture de nombreux tribunaux de proximité éloigne – dans tous les sens du terme – bien des familles populaires de la justice. Et quand c'est le tribunal des prud'hommes qui ferme, c'est un coup donné aux nombreux travailleurs et militants syndicaux qui s'y rendent pour obtenir justice.

Contact-presse :
Henriette Mauthey
Tél : 06 08 80 75 29
e.mail : mauthey.lo@wanadoo.fr

Correspondance :
Lutte Ouvrière – B.P. 233
75865 PARIS Cedex 18

La taxe de 35 € en première instance et de 150 € en appel est odieuse. Un travailleur qui a perdu injustement son emploi et son salaire doit à présent payer pour attaquer son patron aux prud'hommes. Une famille qui a un contentieux avec l'EDF à propos de ses factures d'électricité, doit payer, avant même d'espérer récupérer une somme indûment prélevée. Un locataire, s'il conteste une augmentation de loyer, doit d'abord payer. En vérité c'est une justice de classe.

Je suis favorable aux actions collectives qui seules permettraient à des membres des classes populaires de tenter de faire le poids sur le terrain judiciaire face aux grandes entreprises et à leur puissance financière.

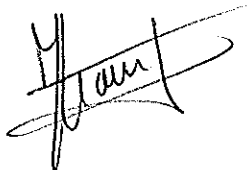
En tant qu'internationaliste, je suis contre toute législation qui fait un délit du simple fait de venir s'installer en France, qu'on soit un immigré cherchant du travail, un demandeur d'asile ou une famille cherchant à se regrouper. Il faut fermer les centres de rétention et régulariser les sans-papiers.

Enfin, je m'oppose à toute restriction du droit de grève pour les magistrats, comme pour tous les travailleurs.

Voici, en quelques lignes ce que je souhaitais vous dire. Je vous répète ma solidarité avec vos orientations générales. Permettez-moi de conclure en citant le chant des travailleurs, l'Internationale, qui dénonçait il y a déjà longtemps que « *nul devoir ne s'impose au riche, le droit du pauvre est un mot creux* ». C'est encore vrai aujourd'hui.

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Nathalie Arthaud

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nathalie Arthaud', with a stylized flourish extending to the right.